



ORGANISMES ET LIEUX DE FORMATION

► Organisme formation

Ligue SUD de Voile
11 avenue Gambetta
83500 La Seyne sur Mer
04 94 24 16 72 / 06 95 66 55 81



► Lieu de formation

Club Nautique Alpin Serre Ponçon
9 Chemin de Chadenas
05200 Embrun
04 92 43 00 02



Hébergement possible (camping) sur le lieu de la formation.



OBJECTIF DE LA FORMATION

Le CQP initiateur voile a pour vocation à répondre à un besoin d'emploi identifié non couvert correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification.

Le CQP prépare au métier d'éducateur sportif.

L'Initiateur Voile vise à certifier l'encadrement de la voile dans l'ensemble du secteur d'activité, associations et structures commerciales. Il exerce son activité au sein tous les établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS), affiliés ou non à la FFVoile ou du secteur marchand qui proposent une découverte ou un perfectionnement à la voile. Le CQP Initiateur Voile n'autorise aucune activité professionnelle indépendante ou non supervisée par un titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement de la voile de niveau IV ou supérieur.

La formation vise à :

- L'acquisition du niveau 4 de la FFVoile en planche à voile et en catamaran ; le niveau 4 d'au moins un support est un prérequis à la partie qualifiante de la formation CQP Initiateur Voile. Il existe cinq types de supports différents : planche à voile, catamaran, dériveur, wingfoil, voilier habitable.
- L'obtention du CQP Initiateur Voile ; permettant l'acquisition des compétences techniques et pédagogiques pour enseigner la voile sur les supports dont le niveau 4 a été validé, à tous les publics, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 (BPJEPS, BE, etc.).
- La préparation à l'entrée en formation du BPJEPS Voile Multisupport (diplôme supérieur ; de niveau 4) permettant l'enseignement autonome de la voile sur tous les supports et à tous les publics.



CALENDRIER DE LA FORMATION

Date de début : 28 avril 2026

Date de fin : 02 octobre 2026

- Enseignement en centre de formation : 525 heures.
- Alternance en entreprise : 210 heures

Durée totale de la formation : 735 heures.

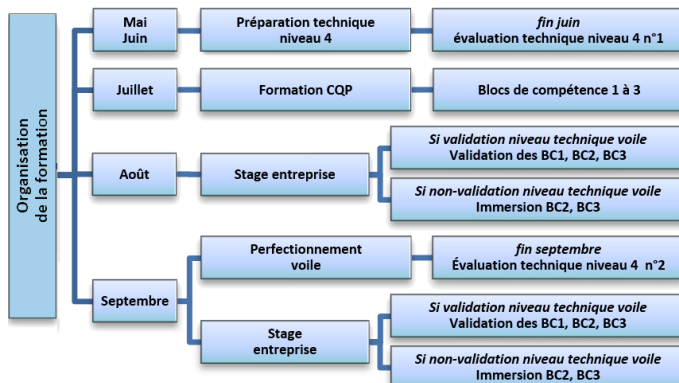


MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation est très majoritairement mise en œuvre en présentiel. Des enseignements en distanciel pourront être organisés.



ORGANISATION ET PARTICULARITES DE LA FORMATION



La formation est organisée en deux périodes : préparation technique et formation qualifiante ; 15 semaines en centre et 6 semaines de stage en structure professionnelle.

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre de formation et entreprise.

La formation se déroule au Club Nautique Alpin Serre Ponçon sur ses différentes bases et sites de pratique. Les stagiaires devront trouver leur lieu de stage. La Ligue Sud de Voile ou le Club Nautique Alpin pourront mettre à disposition une liste de structures permettant l'accueil des stagiaires.

Une mutualisation des promotions de stagiaires est possible.

Les candidats seront susceptibles d'être en formation et en stage durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les week-ends dans le respect de la Convention Collective National du Sport ou de l'Animation.



CONTACT EQUIPE PEDAGOGIQUE

► Correspondante administrative :

Marie JARRIGE marie@voilesud.fr

► Responsable Pédagogique Club Nautique Alpin Serre Ponçon :

Thierry Allamanno



RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET INFORMATIONS COLLECTIVES

- La Ligue de Voile centralise les inscriptions.
- Retrait des dossiers : Ligue de voile Sud
- Clôture des inscriptions : 03 avril 2026
- Informations collectives : le 06/02/2026 à 11h00 et 20/03/2026 à 11h00 en visioconférence (lien de la visioconférence envoyé par formation@voilesud.fr quelques jours avant)



ENGAGEMENT QUALITE DES FORMATIONS

- **Label qualité QUALIOPI** Certificat n° FM211161237
- Formateurs reconnus et qualifiés par la Fédération Française de Voile et le Ministère des Sports
- Accueil en alternance dans des structures labellisées disposant de tuteurs ayant la qualification de Formateur Régional ou National.



PREREQUIS D'ENTREE A LA FORMATION

Pour accéder à la formation, il faut justifier :

- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation.
- Être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des sports nautiques datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation
- Présenter l'attestation de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger : présenter l'un des certificats prévus à l'article A. 322-3-1 du code du sport à l'entrée en formation
- Être en possession de la licence FFVoile avec le statut « pratiquant » ou « compétition » en cours de validité à l'entrée en formation
- Être titulaire du permis Côtier ou Fluvial ou titre de navigation admis en équivalence ou reconnu de niveau supérieur, en date du premier juillet
- Être titulaire d'une certification ou équivalent à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1, AFPS...), en date du premier juillet



CONDITIONS D'ADMISSION, SELECTIONS, SITUATION DE HANDICAP

La formation s'adresse à tous les publics.

La maîtrise de la lecture et de l'écriture est incontournable.

La sélection à l'entrée en formation n'est pas subordonnée à un niveau technique minimum. Néanmoins, une connaissance minimum du métier et du fonctionnement professionnel de l'activité est recommandée.

Notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF) : formation@voilesud.fr



FINANCEMENTS

Le financement de la formation et votre rémunération dépendent de votre statut : demandeur d'emploi, salarié, indépendant... 100% des frais d'inscription peuvent être pris en charge. Certains candidats peuvent également bénéficier de financements supplémentaires. Le financement sera étudié au cas par cas et la ligue de voile pourra vous orienter.

Vous pouvez également vous rapprocher d'un conseiller d'une structure à laquelle il est confié une mission d'accueil et d'orientation (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE, etc.). Plusieurs dispositifs permettent sous condition de financer cette formation : Région SUD, Compte Personnel Formation, AFDAS, PASS Formation...

Le nombre de places est limité à 7 places financées dans le cadre du marché public F22034.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

► Acquérir les compétences techniques permettant l'accès au module qualifiant de la formation : un niveau 4 de la FFVoile minimum : naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique.

- Exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement
- Maîtriser les procédures permettant de limiter les risques en cas de situations inhabituelles (avaries, vent fort, calme...)
- Concevoir un programme de navigation en fonction du site et des évolutions du contexte

► Acquérir les compétences pédagogiques et organisationnelles pour enseigner la voile sous la tutelle d'une certification professionnelle d'encadrement de niveau 4.



CONTENUS PEDAGOGIQUES

La formation s'organise autour de deux modules principaux : une préparation technique et une formation pédagogique.

► Module Technique : apprentissage et renforcement technique en planche à voile et catamaran. Découverte des supports à foil, du voilier habitable, du trimaran, du dériveur. Découverte de l'environnement professionnel.

La formation technique se structure autour de différents thèmes

- Apprentissage et perfectionnement technique de la voile
- Vocabulaire nautique
- Technologie et matériel
- Réglementation
- Météorologie, climat
- Aérologie, hydrologie
- Éco-gestion des activités

► Module Pédagogique : conception pédagogique pour différents publics (estival, scolaire, voile loisir...), carte de progression, niveau technique... Sécurisation des activités. Connaissance du cadre légal

La formation pédagogique (CQP) s'articule en 3 blocs de compétences :

- BC 1 : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de la voile
- BC 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- BC 3 : Entretien, préparation et surveillance des conditions de pratique non encadrée en voile dans un espace nautique déterminé

Pour l'évaluation de chaque bloc de compétence, des épreuves de rattrapage doivent être programmées dans un délai raisonnable.



LES EMPLOIS, DEBOUCHES ET EVOLUTIONS

L'enseignement de la voile en France constitue une profession réglementée : pour exercer l'activité à titre rémunéré, vous devez être titulaire d'un diplôme.

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Initiateur Voile (IV) est inscrit au RNCP et fait donc partie des diplômes qui permettent d'être rémunéré en enseignant la voile au sein de tous les organismes qui proposent des activités de découverte ou de perfectionnement à la voile.

Le titulaire du CQP initiateur voile a vocation à :

- Faire découvrir l'activité voile et susciter l'envie de poursuivre la pratique en établissant une relation positive avec le milieu nautique
- Transmettre la technicité indispensable aux premiers niveaux d'autonomie en adéquation avec le niveau et les projets du public accueilli
- Garantir aux pratiquants et aux tiers les conditions d'une pratique sécurisée dans l'environnement maritime ou nautique

Il possède une carte professionnelle d'éducateur sportif lui permettant d'exercer son métier. Le CQP IV doit être rémunéré au groupe 3 de la Convention Collective Nationale du Sport.

Les publics visés par l'encadrement des titulaires du CQP IV sont variés, des jeunes enfants aux seniors, y compris les publics scolaires ou en situation de handicap. Les projets menés avec les publics visent à développer l'exploration du milieu, les sensations de pilotage des supports nautiques ou la recherche de performance à la voile.

Dans la Région SUD, près de 150 clubs sont susceptibles d'embaucher un professionnel qualifié. De nombreuses offres d'emploi ne sont pas pourvues chaque année dans toute la France.

Cette formation peut être envisagée comme une préparation technique et pédagogique au BPJEPS Voile permettant l'encadrement autonome de tout public sur tous supports.

Une évolution professionnelle permettra d'acquérir de nouvelles compétences en passant des qualifications fédérales supplémentaires dans le domaine de l'entraînement ou de la formation de cadres par exemple. Des diplômes d'État de niveau 5 (DEJEPs) ou 6 (DESJEPs) sont également accessibles pour accéder à des postes de direction de structures ou d'entraîneurs sportifs.